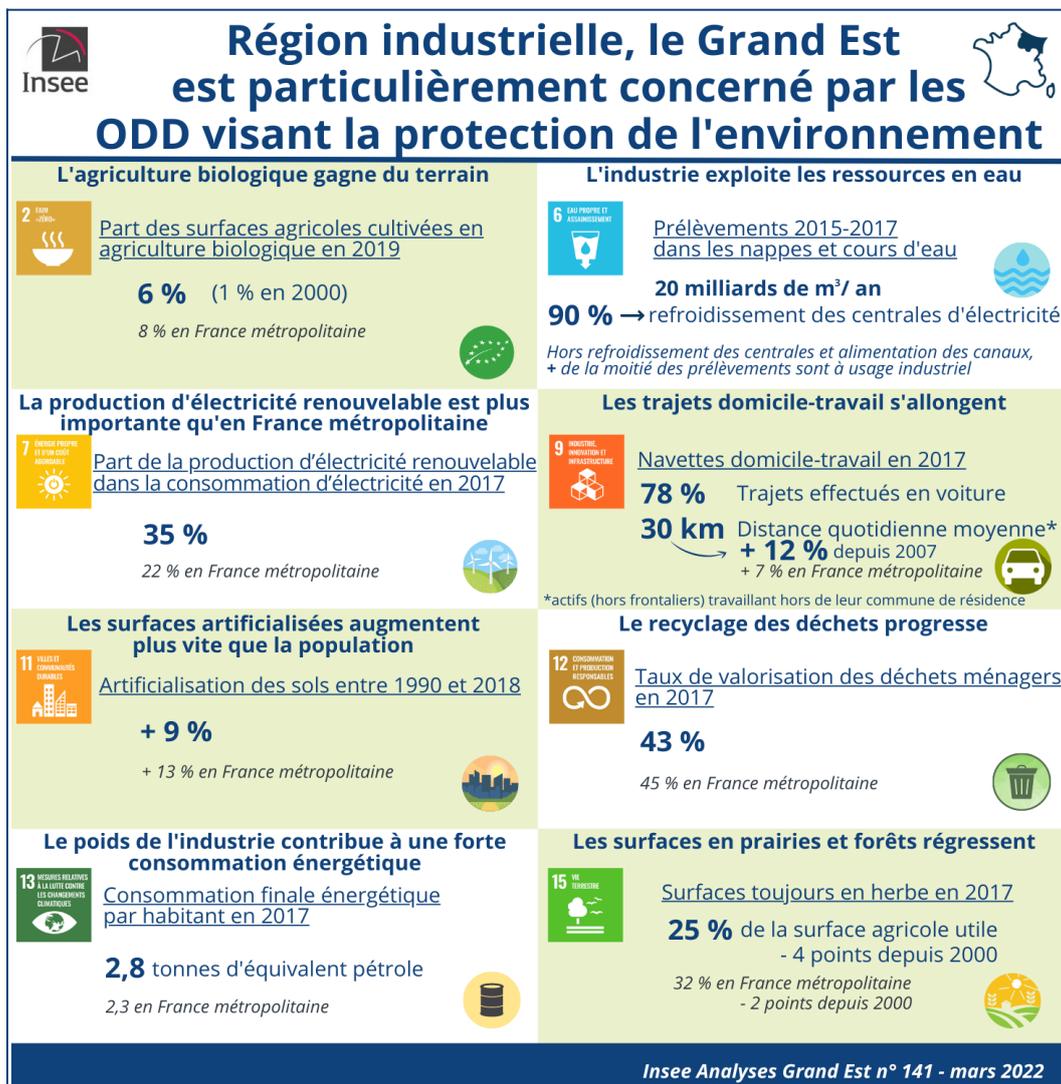




Le Grand Est, qui reste une grande région industrielle, est particulièrement concerné par les Objectifs de développement durable visant la protection de l'environnement. En effet, l'activité industrielle contribue largement à la forte consommation énergétique, aux importantes émissions de gaz à effet de serre et nuit à la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Ces pollutions sont aggravées notamment par la densité du trafic routier lié au transport des personnes et des marchandises et par l'agriculture intensive, tandis que l'artificialisation des sols réduit l'espace disponible pour les milieux naturels favorables à la biodiversité. Le Grand Est dispose donc de marges de progression importantes en matière de performances environnementales mais ne manque pas d'atouts, comme le développement rapide de la production d'énergies renouvelables et la richesse et la variété de ses espaces naturels.



Retrouvez tous les résultats de l'étude dans Insee Analyses Grand Est N° 141 – mars 2022 :

[L'industrie et les transports routiers, principaux obstacles pour l'atteinte des Objectifs de développement durable environnementaux](#)

Les publications de l'Insee du Grand Est sont sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

#### Contact presse

Véronique Heili ☎ 03 88 52 40 77  
[dr67-communication-externe@insee.fr](mailto:dr67-communication-externe@insee.fr)

**SOUS EMBARGO : ne pas diffuser avant le 18 mars à 6 heures**